



Direction de la communication

Tél. : 05 59 46 60 40

Courriel : communication@bayonne.fr

Le 21 octobre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA CHARTE POUR LA QUALITE DE LA VIE NOCTURNE A BAYONNE

La Charte pour la qualité de la vie nocturne, qui a fait l'objet d'une délibération présentée au Conseil Municipal, recouvre les résolutions et les engagements des parties signataires - M. le Sous-Préfet de Bayonne, M. le Député-Maire de Bayonne, M. le Président de l'UMIH et M. le Président de l'association Ardevie, représentant des habitants - en fonction de leurs rôles et compétences respectifs, afin de permettre le retour d'une cohabitation apaisée dans le centre ancien de la Ville de Bayonne.

Dès l'entrée en vigueur de la Charte, un groupe de suivi et d'évaluation sera constitué et se réunira régulièrement pour mesurer la mise en place du dispositif, ses effets et les corrections et ajustements nécessaires.

Dans un parti pris de confiance à l'égard des gérants de débits de boissons, la mesure municipale exceptionnelle de fermeture des bars à minuit trente sera levée, avec un retour aux heures de fermeture précédentes.

Enfin, un règlement spécifique aux peñas sera très rapidement établi par l'autorité municipale, afin de compléter les dispositions de la Charte de la vie nocturne et de finaliser son contenu.

L'historique de la démarche

Caractérisé par une animation et une convivialité avérées, le quartier du Petit Bayonne est traditionnellement considéré comme un lieu festif de forte attractivité.

Le Petit Bayonne est devenu le lieu privilégié par les jeunes qui s'y retrouvent, dans un premier temps à l'occasion d'évènements particuliers puis régulièrement chaque fin de semaine. Progressivement, les habitudes ont encore évolué et les fêtes de fin de semaine débutent dès le jeudi soir, attirant une population de plus en plus jeune.

Outre la fréquence accrue de ces pratiques l'on constate également leur extension spatiale, le périmètre de la fête débordant désormais sur la rive gauche de la Nive et touchant, sinon la totalité, une partie non négligeable du centre ancien.

C'est une évolution des comportements, notamment des jeunes, qui a conduit à l'apparition de ces rassemblements festifs nocturnes auxquels de nombreuses villes en France et en Europe sont confrontées, engendrant dérives, excès et débordements.

Ils se caractérisent à Bayonne comme ailleurs, par une alcoolisation massive et la consommation de produits toxiques qui, associés à l'interdiction de fumer à l'intérieur des débits de boissons et à l'usage de la musique amplifiée dans ces derniers, engendrent des nuisances dans le centre ancien, dont l'organisation urbaine et la structure du bâti en amplifient les effets, jusqu'à dépasser le seuil tolérable pour les habitants.

L'envahissement de l'espace public, les dégradations, les incivilités et les tensions de plus en plus vives avec les riverains ont conduit le Maire de Bayonne à constituer un groupe de travail composé d'élus, d'habitants du quartier et de représentants des débits de boissons afin de mieux cerner le phénomène et rechercher avec les services de l'Etat les solutions adéquates.

Pour éviter une aggravation de la situation et permettre aux habitants de retrouver le minimum de tranquillité à laquelle ils peuvent légitimement prétendre, un certain nombre de décisions ont été prises :

- par arrêtés municipaux en date du 11 juin 2010

- pour avancer l'heure de fermeture des débits de boissons en centre-ville, certains jours et notamment le jeudi soir,
- pour réduire les horaires de vente de boissons alcoolisées à emporter dans les quartiers,
- pour interdire la consommation d'alcool sur les lieux publics et les voies publiques du centre-ville.

- par arrêté préfectoral en date du 30 août 2010

- pour fixer la distance minimale d'implantation des débits de boissons dans les secteurs du Petit et Grand Bayonne.

Dans le même temps, bien consciente que ces mesures ne pourraient enrayer ce phénomène urbain généralisé, avec l'apparition de nouveaux comportements qu'il est apparu nécessaire de mieux connaître, la Ville de Bayonne, à l'initiative du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), a commandé une étude dont les objectifs étaient d'une part d'analyser le phénomène des rassemblements festifs nocturnes des jeunes au Petit Bayonne et ses conséquences et d'autre part de proposer des pistes pour en canaliser les débordements de plus en plus mal supportés par les habitants du quartier. Cette étude, intitulée *Les rassemblements festifs nocturnes de jeunes dans le Petit Bayonne*, a été restituée en février 2011.

Parmi ses préconisations figure notamment la nécessité de mener des actions de médiation constructive et de concertation mettant en présence les différents protagonistes et visant à établir une charte de la vie nocturne à Bayonne.

Un texte, intitulé *Cohabiter*, a été ensuite rédigé. Ce cahier de résolutions a été élaboré par le groupe de travail réunissant la municipalité de Bayonne, l'association de résidents Ardevie et les représentants de bars du centre ancien de Bayonne. Le texte est le résultat du travail mené au cours de neuf réunions, de mai à juillet 2011, par trois des acteurs directement concernés par les rassemblements festifs nocturnes qui ont lieu pour l'essentiel dans le Petit

Bayonne. Il représente la première étape du processus qui a conduit à la rédaction de la *Charte pour la qualité de la vie nocturne*. Il traduit les accords et les engagements mutuels des trois parties en présence, sous forme d'un ensemble de résolutions et de bonnes conduites. Il est le texte fondateur de la Charte.

Dans la perspective de l'enrichir, une deuxième étape de la démarche ouvrira la concertation à d'autres acteurs, notamment les jeunes, les parents et les partenaires institutionnels.

La Ville de Bayonne participe à hauteur de 110 000 euros à l'apaisement de la situation dans le centre ancien par le biais de l'association Unis-Cité et les moyens qu'elle met à sa disposition pour le bon déroulement de ses missions.